

DECLARATION DE RECOLTE D'OLIVES EN AOP HAUTE-PROVENCE

Transmission obligatoire à l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG)

avant le 15 février de chaque année (voir plan de contrôle)



Syndicat AOP Huile d'Olive de Haute-Provence

contact@aophauteprovence.fr

ou par voie postale : Moulin Bonaventure - La Petite Colle - 04210 Valensole

A compléter par tous les opérateurs

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR D'OLIVE

CAMPAGNE 20 / 20

NOM - PRENOM OU RAISON SOCIALE :

Siret :

N°INAO :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

Fixe :

Mobile :

SUPERFICIE AOP EN PRODUCTION (en hectares)

..... ha a ca

RECOLTE TOTALE D'OLIVES SUR VERGER AOP (en kg)

AOP : kg

NON AOP : kg

BIO : kg

Répartition en AOP faite par le producteur d'olives :

Quantité d'olives brutes livrées au moulin ou la coopérative, récupérées par l'opérateur

	Quantité d'olives livrées en kg :	Quantité d'huile obtenue en AOP Haute Provence en kg :		
Nom du moulin :				
Nom du moulin :				
Nom du moulin :				
	TOTAL olives livrées au moulin en kg :	KG	TOTAL huile obtenue en AOP Haute Provence en kg :	KG

Quantité d'olives brutes en AOP Haute Provence vendues aux moulins ou laissées à la coopérative

Nom du Moulin :	Quantité d'olives en kg :	KG
Nom du Moulin :	Quantité d'olives en kg :	KG
Nom du Moulin :	Quantité d'olives en kg :	KG
TOTAL d'olives en kg :		KG

Reçue par l'ODG le :

Signature de l'opérateur :

Déclaration établie le :